

# REGLEMENT DU PATOU TRAIL 2026

## 1 - ORGANISATION :

L'association SAINT LARY AURE ATHLETISME (association loi 1901 enregistrée le 11/03/2014 à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre sous le numéro W652001311) organise le PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN les 19, 20 et 21 juin 2026.

## 2 – EPREUVES :

Le PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN est un évènement comprenant 6 courses de pleine nature sur des sentiers de grande randonnée en moyenne et haute montagne :

### Le Kilomètre Vertical

3,5 km et 1000 m D+ au départ du village de VIGNEC pour une arrivée sur la station de SAINT LARY SOULAN au PLA D'ADET. Le départ est fixé le vendredi 19 juin 2026 à 19h00.

### Le Marathon

42 km et 3400 m D+ course en semi autonomie exigeante au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le samedi 20 juin 2026 à 6h15.

#### Barrières horaires :

- 11h00 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (18,6 km et 1600 m D+)
- 12h45 : ravitaillement du pont Tisé (26,8 km et 2080 m D+)
- 15h00 : carrefour lacs de Consaterre (31,4 km et 3200 m D+)

### Le Relais

42 km et 3400 m D+ course en semi autonomie exigeante au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le samedi 20 juin 2026 à 6h15. Relais à deux coureurs, passage du relais au ravitaillement du rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (18,6 km et 1600 m D+).

#### Barrières horaires :

- 11h00 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (18,6 km et 1600 m D+)
- 12h45 : ravitaillement du pont Tisé (26,8 km et 2080 m D+)
- 15h00 : carrefour lacs de Consaterre (31,4 km et 3200 m D+)

## La Skyrace

22 km et 2200 m D+ course en semi autonomie et exigeante au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le dimanche 21 juin 2026 à 8h00.

### Barrières horaires :

- 9h30 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)
- 10h30 : croisement avec le parcours du 20 km (9.3 km et 1200 m D+)

## Le Tour des Villages 20 km

20 km et 1250 m D+ course en semi autonomie au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le dimanche 21 juin 2026 à 9h00.

### Barrières horaires :

- 10h30 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)
- 14h00 : village de Ens (15.4 km et 1250 m D+)

## Le Tour des Villages 11 km

11 km et 700 m D+ course en semi autonomie au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le dimanche 21 juin 2026 à 10h00.

### Barrières horaires :

- 12h00 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)
- Ces courses se déroulent à allure libre dans un temps limité.

## 3 - SEMI AUTONOMIE :

Le principe de semi autonomie est la règle sur les 6 circuits. Cela consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que de la sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physiques, blessures.).

Ainsi, chaque coureur se doit d'être porteur pendant toute la durée de l'épreuve de la totalité de son matériel obligatoire (voir article matériel obligatoire). A tout moment, des contrôles pourront être opérés par des commissaires de l'organisation. Le coureur doit obligatoirement se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de la course. La cordialité est de mise entre les personnes.

Plusieurs points de ravitaillement sont proposés tout au long du parcours. Le coureur doit veiller à disposer au départ de chaque ravitaillement des quantités d'eau et aliments nécessaires pour rallier le poste suivant. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Il sera possible aux coureurs de laisser leurs déchets dans des poches prévues à cet effet sur ces points de passage.

## 4 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « en compétition » ou Licences Athlé Compétition, Entreprise, Running ou Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation, licences FFCO, FFPM, FFT ou licence sportive en cours de validité délivrée par une fédération agréée par la FFA.

Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant le départ de la course.

Le certificat médical ou la licence devra être téléchargé par le coureur directement depuis le site de la course, après le paiement de son inscription. Un lien spécifique sera mis en place à cet effet

Le dossier devra être complet lors du retrait de dossard, pas de présentation de certificat ou de licence sur place.

Sans ce document, il ne sera pas remis au coureur son dossard et celui-ci ne pourra pas prendre le départ.

Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo ...). Ceci nécessite donc de la part des coureurs une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour l'aider dans la réussite de son épreuve.

## 5 - INSCRIPTIONS

Le nombre d'inscriptions est limité pour chaque course :

- 150 coureurs pour le Kilomètre Vertical
- 800 coureurs pour le Marathon
- 200 coureurs pour le Relais (100 équipes de deux)
- 300 coureurs pour la Skyrace
- 500 coureurs pour le Tour Des Villages 20 km
- 300 coureurs pour le Tour Des Villages 11 km

Les inscriptions se font sur le site partenaire du PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN (Pyrénées Chrono).

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 10 janvier 2026 à 13h00 et la clôture le 17 juin 2026 à 23H59.

**Droits d'engagement :**

- Kilomètre Vertical : 18 €
- Le Marathon : 55 €
- Le Relais : 80 € par équipe
- La Skyrace : 35 €
- Tour des Villages 20 km : 30 €
- Tour des Villages 11 km : 23 €

Les inscriptions sont validées lorsque le paiement en ligne des droits d'engagement a été réalisé. Le coureur s'engage également à fournir le certificat médical ou la licence en cours de validité.

Les coureurs pourront vérifier leur inscription sur le site [www.patoutrailsaintlary.com](http://www.patoutrailsaintlary.com)

## 6 – ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être faite par e-mail à l'adresse suivante : inscription@pyreneeschrono.com

Elle n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident
- Maladie
- Blessure

Un certificat médical sera envoyé par e-mail à cette même adresse.

Le remboursement des droits d'engagement se fera dans les conditions suivantes :

- 100 % jusqu'au 15 avril 2026
- 50 % du 16 avril au 30 avril 2026
- à compter du 1er mai aucun remboursement ne sera effectué.

## 7 - PARTICIPATION

La participation aux courses est ouverte à toute personne, homme ou femme, dans le respect de la réglementation de la FFA, à savoir :

- Le Kilomètre Vertical à partir de la catégorie junior (18 ans et plus)
- Le Marathon à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)
- Le Relais à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)
- La Skyrace à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)
- Le Tour des Villages 20 km à partir de la catégorie junior (18 ans et plus)
- Le Tour des Villages 11 km à partir de la catégorie cadet (16 ans et plus)

## 8 – MATERIEL OBLIGATOIRE

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails éditées par la FFA. Chaque coureur s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur durant la totalité de l'épreuve. A tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, en cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler ou en cas de non-respect de la pénalité appliquée celui-ci se verra disqualifié. Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, c'est pour cette raison qu'il est obligatoire de se munir du matériel noté ci-dessous afin de vous prémunir contre des conditions climatiques défavorables.

### **Le Marathon :**

**Matériel obligatoire :**

- téléphone portable

- réserve d'eau de 1 litre minimum + réserve alimentaire
- veste imperméable et coupe-vent
- sifflet
- couverture de survie (140cm x 120cm)

**Matériel recommandé (en fonction des conditions météo) :**

- bonnet
- casquette
- gants
- vêtements chauds manches longues
- pantalon ou collant long

## **Le Relais :**

**Matériel obligatoire :**

- téléphone portable
- réserve d'eau de 1 litre minimum + réserve alimentaire
- veste imperméable et coupe-vent
- sifflet
- couverture de survie (140cm x 120cm)

**Matériel recommandé (en fonction des conditions météo) :**

- bonnet
- casquette
- gants
- vêtements chauds manches longues
- pantalon ou collant long

## **La Skyrace :**

Dans le cadre de cette course réservée aux coureurs expérimentés, pas de matériel obligatoire pour des conditions météorologiques « normales ». Dans le cas inverse, l'organisation se réserve le droit de rendre du matériel obligatoire et en informera alors les coureurs lors de la remise des dossards.

L'organisation fait appel à la responsabilité, à l'autonomie et l'expérience de chaque coureur. Chacun doit avoir pris connaissance du parcours, des lieux et de la nature des ravitaillements et connaître ses besoins par rapport au temps d'effort estimé.

**Matériel obligatoire :**

- contenant individuel (flasque, écocup, poche à eau, etc.)

**Matériel fortement recommandé :**

- téléphone portable
- réserve d'eau + réserve alimentaire
- veste imperméable et coupe-vent
- sifflet
- couverture de survie (140cm x 120cm)

**Matériel recommandé (en fonction des conditions météo) :**

- bonnet
- casquette
- gants
- vêtements chauds manches longues
- pantalon ou collant long
- gobelet

## **Le Tour des Villages 20 km :**

### **Matériel obligatoire :**

- réserve d'eau + réserve alimentaire
- veste imperméable et coupe-vent
- sifflet
- couverture de survie (140cm x 120cm)

### **Matériel recommandé (en fonction des conditions météo) :**

- bonnet
- casquette
- gants
- vêtements chauds manches longues
- pantalon ou collant long

## **Le Kilomètre Vertical et Tour des Villages 11 km :**

### **Matériel obligatoire :**

### **Matériel recommandé en fonction des conditions météo :**

- veste imperméable coupe-vent
- réserve d'eau de 0,50 litre minimum

Les bâtons sont autorisés.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route, ou vice-versa.

**Pas de gobelet jetable sur les ravitaillements, utilisation des gobelets personnels des coureurs uniquement.**

**En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier les listes ci-dessus et d'en informer les coureurs lors du retrait des dossards.**

## 9 – REMISE DES DOSSARDS

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée.

Le dossard devra être visible durant toute la durée de la course. Il sera disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe pour permettre l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

### Retrait des dossards :

- Vendredi 19 juin 2026 : de 16h00 à 21h00
- Samedi 20 juin 2026 : de 5h30 à 6h00 pour le Marathon / Relais et de 15h00 à 19h00 pour les courses du dimanche
- Dimanche 21 juin 2026 : à partir de 6h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course concernée

## 10 – SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les médecins et infirmiers sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvres tous moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## 11 - TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Les temps maximums autorisés et les barrières horaires mises en place pour chaque course seront affichés lors de la remise des dossards. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...).

Tout coureur mis hors course se verra retirer son dossard et n'est pas autorisé à poursuivre son parcours. Si malgré tout, la personne décide de continuer à randonner, il le fait sous sa propre responsabilité.

## **Le Marathon :**

- 11h00 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (18,6 km et 1600 m D+)
- 12h45 : ravitaillement du pont Tisé (26,8 km et 2080 m D+)
- 15h00 : carrefour lacs de Consaterre (31,4 km et 3200 m D+)

## **Le Relais :**

- 11h00 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (18,6 km et 1600 m D+)
- 12h45 : ravitaillement du pont Tisé (26,8 km et 2080 m D+)
- 15h00 : carrefour lacs de Consaterre (31,4 km et 3200 m D+)

## **La Skyrace :**

- 9h30 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)
- 10h30 : croisement avec le parcours du 20 km (9.3 km et 1200 m D+)

## **Le Tour des Villages 20 km :**

- 10h30 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)
- 14h00 : village de Ens (15.4 km et 1250 m D+)

## **Le Tour des Villages 11 km :**

- 12h00 : rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)

# **12 - RAVITAILLEMENTS**

Au cours des différentes épreuves, l'organisation met en place les ravitaillements suivants :

## **Le Kilomètre Vertical :**

Arrivée au Pla d'Adet

## **fLe Marathon :**

- Pont Bahu (8,9 km et 800 m D+)
- Rond point EDF à Saint-Lary Soulan (18,6 km et 1600 m D+)
- Pont Tisé (26,8 km et 2080 m D+)
- Pas de Laubère (34,9 km et 3360 m D+) – liquide uniquement
- Village de Ens (39,7 km et 3360 m D+)
- Arrivée à Saint Lary Soulan

## **Le Relais :**

- Pont Bahu (8,9 km et 800 m D+)
- Rond point EDF à Saint-Lary Soulan (18,6 km et 1600 m D+)
- Pont Tisé (26,8 km et 2080 m D+)
- Pas de Laubère (34,9 km et 3360 m D+) – liquide uniquement
- Village de Ens (39,7 km et 3360 m D+)
- Arrivée à Saint Lary Soulan

## **La Skyrace :**

- Rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)
- Pas de Laubère (12.3 km et 2000 m D+) – liquide uniquement
- Village de Ens (16.3 km et 2020 m D+)
- Arrivée à Saint Lary Soulan

## **Le Tour des Villages 20 km :**

- Rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)
- Village de Ens (15.4 km et 1250 m D+)
- Arrivée à Saint Lary Soulan

## **Le Tour des Villages 11 km :**

- Rond-point EDF au sud de Saint-Lary Soulan (7.2 km et 526 m D+)
- Arrivée à Saint Lary Soulan

## **13 – ABANDON**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Si une évacuation n'est pas nécessaire, le concurrent doit regagner le poste de contrôle (ou ravitaillement) le plus proche.

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

## **14 - PENALISATION – DISQUALIFICATION**

En s'inscrivant à l'une des courses du PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper les sentiers
- ne pas utiliser un moyen de transport
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

## **15 - JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS**

Il est composé par :

- le comité d'organisation,
- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables des postes de contrôles concernés

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

Les décisions du jury sont sans appel.

## **16 - MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas de « force majeure », forçant l'organisation à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourront être remboursés en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur. Les modalités de remboursement seront, dans ce cas, expliqués sur le site de la course.

## **17 - ASSURANCE/RESPONSABILITE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est déchargée.

## **18 - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Pour toutes les courses, seuls les coureurs à l'arrivée et passant dans les délais impartis sont classés. Pour chaque épreuve un classement général homme et femme est établi. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves (Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 0 à 8).

Les récompenses seront les suivantes :

### **Le Kilomètre Vertical, le Tour des Villages 11 km et le Tour des Villages 20 km :**

- Trophée + lot :
  - o Les 3 premiers scratch hommes
  - o Les 3 premières scratch femmes
- Lot :
  - o 1er homme des catégories suivantes : cadet (11K), junior, espoir, senior, master
  - o 1ère femme des catégories suivantes : cadet (11K), junior, espoir, senior, master

### **La Skyrace et le Marathon :**

- Trophée + Price Money :
  - o Les 3 premiers scratch hommes
  - o Les 3 premières scratch femmes

- Lot :
  - o 1er homme des catégories suivantes : espoir, senior, master
  - o 1ère femme des catégories suivantes : espoir, senior, master

## **Le Relais :**

- Trophée + lot :
  - o Première équipe homme
  - o Première équipe femme
  - o Première équipe mixte

## **Détail des Price Money :**

- Le Marathon et la Skyrace :
  - o 1er homme : 600€
  - o 2ème homme : 400€
  - o 3ème homme : 200€
  - o 1ère femme : 600€
  - o 2ème femme : 400€
  - o 3ème femme : 200€

## **19 - DROITS A L'IMAGE**

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image avant pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **20 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## **21 - PASSAGE EN ZONE NATURA 2000**

Natura 2000 est le nom donné à un réseau écologique européen ayant pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Le parcours du Marathon et la deuxième partie du Relais empruntent des sentiers situés au sein de l'espace Natura 2000 "Rioumajou et Moudang". Durant votre trail, vous allez traverser des zones de nidification et d'élevage de jeunes Grand Tétrins (espèce emblématique des Pyrénées est très sensible au dérangement, des zones propices au Lagopède alpin et des secteurs favorables aux rapaces forestiers et aux isards.

Pour limiter votre impact et ne pas les déranger, le coureur s'engage à :

- ne pas sortir du sentier tracé
- ne pas crier
- ne pas laisser de déchets, pas même les déchets organiques qui attireraient les prédateurs des couvées (sangliers, renards, corvidés...)

## **22 - CONDITIONS GENERALES**

Tout coureur inscrit à l'une des épreuves du PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'évènement, à posséder le matériel de sécurité et à le présenter à toute réquisition d'un officiel course durant la totalité de l'épreuve. L'inscription électronique (cases cochées) ou papier (signature) vaut connaissance et acceptation dudit règlement.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.